

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES CHEFS  
D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU NEPAD (HSGOC)  
Doc. Assembly/AU/6(XXII)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du Rapport de S.E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président du Comité d'Orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) ;
2. **APPROUVE** les conclusions de la trentième session du HSGOC ;
3. **RÉITERE** l'importance cruciale pour le NEPAD d'accélérer l'actualisation des objectifs de développement de l'Afrique, dans le cadre de l'Agenda 2063, en tant que stratégie à long terme de l'Union africaine, grâce à l'accent mis sur l'industrialisation, l'emploi des jeunes, une meilleure gouvernance des ressources naturelles et la réduction des inégalités ;
4. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** et **ADOpte** le Plan stratégique de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) 2014/2017, qui s'inspire de l'Agenda 2063 de l'UA et se fonde sur le Plan stratégique de la Commission pour la même période. **DEMANDE** aux États membres, aux Communautés économiques régionales, aux institutions partenaires africaines, régionales et internationales de soutenir l'Agence dans la mise en œuvre du Plan ;
5. **APPROUVE EN OUTRE** les activités et les initiatives inscrites au programme, entreprises en 2013, **EN PRENANT NOTE EN PARTICULIER** des mesures prises pour exécuter le mandat principal, à savoir, facilitation et la coordination des programmes clés, avec un accent particulier sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et les infrastructures. **SALUE** les activités de mise en œuvre de l'APCN qui ont stimulé l'exécution des programmes régionaux et continentaux ;
6. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec. 488(XX) basée sur les conclusions de la vingt-neuvième Session du HSGOC sur la mobilisation des ressources nationales pour les programmes/projets du NEPAD et **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la finalisation du Rapport sur l'étude. **EXHORTE** l'APCN et la CEA, en collaboration avec le PNUD, la BAD et la CNUCED à faire participer les États membres et les parties prenantes à la diffusion des conclusions et des résultats de l'étude proposée par l'intermédiaire des ministres des finances, de la planification et du développement économique, des organisations du secteur privé et de la Communauté des investisseurs ;
7. **SE FÉLICITE VIVEMENT** des informations importantes fournies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la promotion des

infrastructures (PIC) présentée par S.E. Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud et Président du Sous-comité de Haut niveau de la PIC du HSGOC, y compris les statuts du corridor Nord-Sud, ainsi que les informations supplémentaires fournies par S.E. Goodluck Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria sur le gazoduc Trans-Sahara, par S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda sur le projet régional des TIC de la Communauté de l'Afrique de l'Est et par S.E. Abdelmalek Sellal, Premier ministre de la République algérienne, démocratique et populaire sur le projet de fibre optique Trans-Sahara ;

8. **APPROUVE** les principales conclusions du Sommet « Transformer l'Afrique » accueillie par S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, en octobre 2013, qui a adopté par le Manifeste SMART Africa qui met l'accent sur la nécessité de placer les TIC au centre des programmes de développement socioéconomique national et l'Alliance SMART Africa, en tant que cadre de mise en œuvre ;
9. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Président de la PIC et aux chefs d'État et de gouvernement pour leur engagement politique soutenu et leur soutien stratégique, **EN SOULIGNANT** que la PIC sert de base au Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
10. **DEMANDE EN CONSÉQUENCE** à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) d'intensifier ses consultations avec les États membres, les CER, la Banque africaine de développement et la CEA, pour promouvoir la mise en œuvre effective des programmes approuvés de l'Initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures (PIC), en vue d'établir un diagnostic approfondi des déficits de financement et des obstacles politiques, juridiques et réglementaires, afin de stimuler la mise en œuvre et la bancabilité des projets ;
11. **RAPPELLE** la proposition faite par le Gouvernement de la République du Sénégal d'abriter un Sommet de haut niveau sur le financement des programmes du NEPAD sous la forme du Sommet de Dakar pour le financement des infrastructures en Afrique, en vue de promouvoir la mobilisation des ressources nationales et **NOTE AVEC REGRET** que le Sommet n'ait pas pu se tenir en décembre 2013 comme prévu. **DECIDE** que le Président du HSGOC poursuive les consultations avec les dirigeants africains sur une nouvelle date pour le Sommet pour le financement des infrastructures ;
12. **SOULIGNE** qu'il faut nécessairement des investissements financiers ainsi que des partenariats public-privé, en tant que contribution directe au développement des infrastructures, et **RECONNAÎT** le rôle joué par les institutions financières de développement régionales africaines et mondiales dans la mobilisation des ressources financières au niveau national. **SALUE TOUT PARTICULIÈREMENT** le Véhicule d'investissement Africa50 de la BAD, en tant qu'initiative appartenant

aux africains et dirigée par eux, destinée à mobiliser des fonds suffisants pour le développement des infrastructures ;

13. **SE FÉLICITE** de la proclamation de « 2014, Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) », avec un accent particulier sur la « transformation de l'agriculture africaine en vue d'une prospérité partagée, et de l'amélioration des moyens d'existence, grâce à l'exploitation des possibilités pour une croissance inclusive et un développement durable ;
14. **SALUE** la publication par l'APCN de « l'Agriculture en Afrique - Transformation et perspective pour les 20 prochaines années », à la demande de la Présidente de la Commission de l'UA ;
15. **DEMANDE** aux États membres, à la Commission et à l'APCN, en collaboration avec les parties prenantes et les acteurs de développement de renforcer leur collaboration en vue de maintenir l'élan du CAADP, en mettant l'accent sur l'agro-industrie et l'entrepreneuriat, l'accès à la terre pour les petits exploitants agricoles, les femmes, les jeunes, la corrélation entre la création d'emploi, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les enseignements tirés des réalisations du CAADP ;
16. **RÉAFFIRME** les contributions immenses et continues du NEPAD à la création de partenariats mutuellement bénéfiques, sous les auspices de l'Union africaine, grâce au plaidoyer en faveur des positions africaines communes et des intérêts dans les processus de développement au niveau mondial, en particulier le G8, le G20 et les BRICS. **EXAMINE À CET EFFET** l'impact des modalités actuelles de partenariat de l'Afrique, en particulier le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) établi par le Sommet du G8, en 2003 à Evian, en France, en vue de catalyser le soutien pour le développement de l'Afrique par le biais du NEPAD avec les partenaires du G8-OCDE ;
17. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉE** par les récentes modalités de fonctionnement du FPA, en particulier au cours des deux (2) dernières années, **NOTANT** que l'évaluation du FPA après 10 années d'existence, tel qu'indiqué dans les Propositions de réforme de Dakar n'a pas donné les résultats attendus. **CONVIENT** qu'une formation-cadre qui regrouperait différentes branches des mécanismes existants et nouveaux de partenariats africains devrait être créée et mue par les objectifs communs du continent ;
18. **EXHORTE DONC** l'APCN à œuvrer avec les co-Présidents africains du FPA et du Comité directeur du NEPAD en vue de faire participer des pays partenaires stratégiques potentiels, dans le but de déterminer leur intérêt et leur volonté à rejoindre un nouveau mécanisme de partenariat avec l'Afrique ;

19. **DEMANDE** qu'une évaluation réaliste de l'impact d'une nouvelle structure de partenariat soit effectuée, grâce à la vérification des avantages escomptés qui en découlent et la valeur ajoutée pour l'Afrique, en vue d'éviter la prolifération des plateformes de partenariat. **LANCE UN APPEL** pour que le processus d'examen au nouveau mondial des partenariats en Afrique soit achevé dès que possible ;
20. **AFFIRME**, dans le même temps, que l'Afrique devrait poursuivre le partenariat G8-Afrique dans sa forme originale, en même temps que la création d'un partenariat G20-Afrique prévu, par le biais du Groupe de travail sur le développement qui sera fondé sur les priorités du continent et le changement de paradigme au niveau mondial ;
21. **EXHORTE** l'APCN à renforcer les capacités techniques en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements dans le domaine du partenariat, compte tenu des défis découlant de la dépendance par rapport aux partenaires de développement, en vue de contrôler la réalisation effective de nos engagements vis-à-vis de l'Afrique.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

# Decision on the report of Heads of State and Government Orientation Committee (HSGOC) on NEPAD Doc. Assembly/

## The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/395>

*Downloaded from African Union Common Repository*